



La Direction des ressources humaines de la Ville de Châteauguay désire pourvoir au poste temporaire de :

MÉCANICIEN – MACHINERIE LOURDE

DESCRIPTION SOMMAIRE :

Travaux comportant la vérification, la réparation, l'ajustement et l'entretien des organes mécaniques, électriques et hydrauliques d'appareils stationnaires, mobiles et machinerie lourde de la Ville de Châteauguay. Le travail s'accomplit sous surveillance générale. L'employé le reçoit sous forme de directives verbales ou écrites. Dans l'exercice de son métier, l'employé doit pouvoir diagnostiquer les causes ordinaires de détraquements lorsque ces dernières ne lui ont pas été préalablement indiquées. Il doit effectuer, conformément aux règles du métier, les travaux mécaniques que comportent la réparation et la mise en bon état du fonctionnement de l'appareil. Un employé de rang supérieur surveille les travaux et les vérifie lorsqu'ils sont terminés.

QUALIFICATIONS :

- Détenir un D.E.P en mécanique de véhicules lourds jumelé à un minimum de cinq (5) années d'expérience en qualité de mécanicien;
- Détenir un D.E.P en mécanique d'engins de chantier;
- Posséder une carte de compétence P.E.P – **un atout**;
- Posséder un permis de conduire valide de chauffeur (**classe 3 valide**) **un atout**;
- Bonne connaissance des techniques, des pratiques et de l'outillage utilisés dans l'exercice du métier, de la construction et du fonctionnement des appareils motorisés;
- Habileté à diagnostiquer les causes de détraquement et à utiliser les outils nécessaires;
- Capacité à effectuer les travaux selon les règles du métier;
- Savoir lire un livre de pièces et de réparations et usiner certaines pièces métalliques;
- Connaissance des produits Cummins et Allison **un atout**.

Toute personne intéressée devra faire parvenir son curriculum sur le site Web de la Ville de Châteauguay : <https://ville.chateauguay.qc.ca/carriere/faire-carriere-ville/postuler/>

Veillez noter que seules les candidatures retenues pour une entrevue feront l'objet d'un suivi.

La Ville de Châteauguay souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi – au sens de l'article 86 de la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec – pour les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées.